

Désodorisants : Sauve qui peut, ça sent bon !

14 décembre 2004

Les petites mauvaises odeurs, il y en a partout et ça ne date pas d'hier. Ce qui est beaucoup plus récent, c'est qu'on ne les supporte plus du tout, ou pire, c'est qu'au lieu d'aérer, on s'est habitué à choisir ses odeurs.



Certains parfums d'intérieur sont dangereux pour la santé. [TSR]

Les marchands l'ont bien compris en nous proposant toute une série de désodorisants d'intérieur variés pour que ça sente la rose ou la pomme plus que l'huile de friture. Résultat: ces produits, qui étaient il n'y a pas si longtemps cantonnés au petit coin pour l'après-grosse commission difficile, sont aujourd'hui omniprésents dans nos appartements.

Les résultats des tests effectués par l'association française de consommateurs UFC-Que Choisir, publiés fin novembre, montrent que les désodorisants, diffuseurs de parfums d'ambiance, etc., peuvent contenir de nombreuses substances toxiques ou allergisantes. Nous n'avons pas retrouvé sur le marché suisse des produits exactement identiques à ceux du marché européen, il existe de légères différences. Nous sommes donc en train de les tester. En attendant les résultats, mieux vaut suivre les conseils de prudence.

Marie-France Corre, responsable des tests pour la revue française Que Choisir : « *Il y a quelques années, nous avons réalisé une étude sur 1000 logements où l'on voyait de façon très nette que l'air était pollué à l'intérieur par les peintures, par les bois agglomérés, par les produits d'entretien et également par les désodorisants, donc nous avons analysé ces sources successivement.*

De façon générale, il y a quatre problèmes quand vous utilisez un parfum d'intérieur ou un désodorisant. D'abord, il y a le risque d'irritation respiratoire ou pulmonaire pratiquement pour tous les produits, parce qu'il y a des parfums. Deuxième problème: l'allergie, en général liée aussi aux parfums. Vous pouvez être sensibilisés par l'usage du produit et ensuite lorsque vous allez être en contact avec des quantités minimales du parfum, vous allez manifester des réactions allergiques. Ça, ce sont deux effets à court terme. A plus long terme, les autres effets sur la santé sont liés à la présence de substances cancérigènes ou/et toxiques (neurotoxiques ou autres) dans les émissions chimiques, dans les émanations de ces produits ».

Les deux substances les plus dangereuses: le formaldéhyde et le benzène



[TSR]

« *Les deux substances les plus dangereuses sont le formaldéhyde et le benzène qui sont des cancérigènes pour l'homme, selon la classification de l'OMS, et on risque de dépasser les limites tolérables pour l'exposition humaine en utilisant régulièrement ces produits.* »

Même si nous n'avons pas retrouvé sur le marché suisse des produits exactement identiques à ceux du marché européen, il n'y a pas de raison de penser, à priori, que les désodorisants sur le marché suisse sont très différents de ceux qui ont été testés sur le marché européen, les fabricants sont grosso-modo les mêmes et les formules de fabrication sont, elles aussi, les mêmes.

Jacques Diezi, toxicologue à l'Université de Lausanne, connaît bien ce problème de pollution intérieure dans nos habitations : « *On voit au cours des années ou des décennies qui passent progressivement que la grande période du recours large à des produits de différentes natures, qui commence après la 2ème guerre mondiale, des produits phyto-sanitaires mais aussi d'autres substances chimiques, cette période*

abouti maintenant à la réalisation qu'il y a toute une série de substances qui sont assez stables dans notre environnement et qui le perturbent, comme les PCB ou les dioxines ou des substances qui s'accumulent dans l'air, qui ont des effets que l'on commence à découvrir parce que leurs effets sont à relativement long terme. Je crois que l'on commence à voir les effets, à faire un premier bilan après 20 ou 30 ans d'utilisation un peu tout azimut, de certaines substances chimiques et probablement que cela aura des conséquences sur l'attitude que l'on peut avoir à l'égard du contrôle et de la réduction de l'utilisation des substances chimiques. »

Ces produits ne sont pas soumis aux mêmes règles que les denrées alimentaires. Pas d'obligation d'imprimer la composition complète sur l'étiquette. Pourtant, les substances qu'ils dégagent entrent dans l'organisme par les poumons, il est donc urgent que ces informations deviennent obligatoires et que des contrôles indépendants soient effectués avant que les fabricants n'obtiennent des autorisations de mise sur le marché. En attendant, et vu le danger que représentent ces produits, le moyen le plus sûr de lutter contre les mauvaises odeurs reste encore d'aérer les lieux. En plus, c'est un très bon moyen pour éviter les gripes et les rhumes en hiver. Ouvrez la fenêtre plusieurs fois par jour, même s'il fait froid, surtout si vous êtes plusieurs à partager le même espace.

Vous pouvez obtenir le test de « *Que choisir* » sur les désodorisants d'ambiance en vous adressant à la Fédération Romande des Consommateurs (**info@frc.ch**). C'est gratuit pour les membres et ça coûte 6.20 pour les non-membres.

URL de cet article

<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=300003&sid=5404863>